

Regards sur la circonscription de... ANDORRE



Andorre, c'est...

Une superficie de 468 km². Le point culminant est le pic de Coma Pedrosa (2942 mètres).
Andorre compte 76.875 habitants (2004).
La moyenne d'âge de la population est de 36 ans.
Seulement 35,7% des habitants possèdent la nationalité andorrane. Les Espagnols représentent 37,4% de la population.
En troisième lieu arrive la population de nationalité portugaise (13%) qui depuis quelques années dépasse les ressortissants français (6,6%).

PRESENCE FRANÇAISE

Circonscription d'Andorre

anciens Immatriculés	3.900
Liste Présidentielle	1 785
La liste consulaire sera la fusion des deux	

C'est l'histoire de ce pays qui justifie le régime de représentation spécifique des Français d'Andorre. En effet, jusqu'à ce jour, le représentant de nos concitoyens résidant dans ce pays n'est pas élu, mais désigné par le Ministre des Affaires étrangères. La Commission de la Réforme de l'AFE a préconisé la suppression de la particularité du statut du représentant des Français d'Andorre, proposition reprise par le législateur dans la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 portant réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger. On peut également voir le

décret du 24 mai 2005 qui fixe les chefs-lieux. En effet, une circonscription électorale a donc été créée pour l'élection du Conseiller qui sera élu à l'AFE pour représenter les Français résidant en Andorre. Cette élection, qui « normalisera » la situation, aura lieu pour la première fois en juin 2006, avec celles des Conseillers à l'AFE pour les autres circonscriptions d'Europe, et celles d'Asie et du Levant.

LE « SORTANT »



Jean PUJOL. *Andorre-la-Vieille.*

Commission de l'Union européenne ;
Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France .

Contact : j.pujol@assemblee-afe.fr

Groupe à l'AFE : **RFE**

PROCHAINES ELECTIONS : JUIN 2006

Andorre : 1 siège est à pourvoir.

Inscription sur la liste électorale

Sont réputés êtres inscrits sur la « liste électorale consulaire » (créée par la loi du 22 juillet 2005) permettant d'élire le Conseiller à l'AFE pour Andorre, tous les citoyens inscrits sur la liste électorale pour l'élection du Président de la République ou (et) sur le registre des Français établis hors de France (ancienne immatriculation), sauf avis contraire des personnes concernées.

Ceux qui n'ont jamais été inscrits au Consulat ont jusqu'au 31 décembre 2005 faire les démarches.

Comment voter ?

Attention : les modes de votes sont différents pour cette élection !

Les citoyens de l'étranger peuvent en effet élire leurs représentants à l'AFE :

- **en personne** (mais pas par procuration),
- **par correspondance postale** (il faut en avoir fait la demande auprès des autorités consulaires avant le 31 décembre 2005)
- **par correspondance électronique (vote par Internet).**

Les autorités consulaires ont reçu instruction du Département pour diffuser les informations relatives aux modalités de vote pour cette élection à laquelle les Français d'Andorre ne sont pas habitués.